



Pas-de-Calais

**Annexe 1
CADRAGE DÉPARTEMENTAL
DISPOSITIF ÉCOLE ET CINÉMA
Année scolaire 2015 / 2016**

Site : <http://eco-cinema-62.etab.ac-lille.fr/>

Organisation du dispositif départemental

Le dispositif « École et cinéma », initié par le Ministère de la Culture et de la communication (C.N.C. – Centre National de la Cinématographie) et le Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (DGESCO – Direction de l'Enseignement Scolaire / SCEREN - CNDP), est ouvert **aux élèves de la grande section au C.M.2 et de C.L.I.S.** des écoles et des I.M.E du département du Pas-de-Calais.

La coordination départementale est assurée :

- par la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Nord - Pas-de-Calais – M. Philippe TAVERNIER, Conseiller « cinéma - audiovisuel » et Mme Peggy Le Roy – Conseillère pour l'Action culturelle et l'éducation artistique ;
- par la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Pas-de-Calais - M. Pierre-Marie FONTAINE, Inspecteur de l'Éducation nationale – Coordonnateur Éducation Nationale - Circonscription de Béthune 1 – 1 Impasse Saint-Yor – Rue Ludovic Boutleux – 62400 Béthune – Tél. 03 21 68 09 61 – Fax. 03 21 56 82 80 – Courriel : ce.0622037w@ac-lille.fr. Il veille, en collaboration avec M. Didier LOUCHET, conseiller pédagogique en éducation musicale, en particulier à la cohérence pédagogique du dispositif ;
- par l'association « De la suite dans les images » - M. David BROUTIN et M. Samuel QUIQUEMPOIS, coordonnateurs Cinéma – 20, rue Georges Danton – 59 000 Lille – Tél. 03 20 93 04 84 – Fax. 03 20 09 79 39 – Courriel : contact@delasuitedanslesimages.org. Ils assument, notamment l'organisation de la logistique, de la circulation des copies et de l'acheminement des documents d'accompagnement.

Ce dispositif s'inscrit dans le cadre du plan triennal de développement de l'Éducation artistique et culturelle du Pas-de-Calais au titre des arts visuels, de l'éducation musicale, de l'histoire des arts et du Parcours d'Éducation artistique et Culturelle de l'élève.

La participation à ce dispositif est formalisée dans le cadre du volet culturel du projet d'école.

**La thématique retenue pour l'année scolaire 2015 / 2016 est pour les deux cycles :
les valeurs du vivre ensemble : l'amitié, la différence, l'amour, la tendresse, la fraternité, le
bonheur, le malheur...**

La présentation des films est à votre disposition sur la page d'accueil du site dédié « école et cinéma - 62 » accompagné d'un texte de présentation.

Sur la base d'un choix de films effectué par le comité de pilotage départemental à partir du catalogue national, les enseignants suivent une programmation pour l'année scolaire 2015 / 2016. Elle leur permet d'assister avec leurs élèves, dans le cadre des activités de classe, à des projections - une par trimestre au minimum - organisées spécialement à leur intention par les salles de cinéma partenaires engagées dans l'opération.

Les exploitants sont des relais actifs du dispositif. La liste est consultable sur le site dédié « école et cinéma - 62 ». Dans le cadre d'une relation partenariale avec les écoles, ils développent un travail de proximité et mettent en œuvre une politique d'animation culturelle, de sensibilisation au jeune public, d'aide et de conseil à la réalisation des projets pédagogiques des enseignants. Ils assurent des conditions d'accueil et de projection optimum et veillent à ce que le nombre d'élèves présents permette une séance de qualité. Les séances sont programmées en fonction de la mise à disposition

des films par le C.N.C. En raison de ce critère, les dates des séances que les exploitants des salles vous communiquent ne sont pas négociables.

Ressources documentaires

Les enseignants bénéficient de diverses ressources pour les aider dans la mise en œuvre de leur projet de classe et la préparation du travail sur les œuvres en amont ou en aval des séances :

- des **documents d'accompagnement** édités au niveau national par Les enfants de cinéma (« Cahiers de notes sur... » et cartes postales) qui leur sont remis gratuitement ;
- une **formation hybride d'éducation à l'image obligatoire de 9 heures** : 6 heures de distanciel sur le temps des animations et formations et 3 heures de présentiel sur le temps personnel de préparation ;
- des **documents pédagogiques** préparés par les personnes ressources du Pas-de-Calais (Fiches « Des œuvres aux maîtres » - Cinéma, « Mise en résonance » dans le cadre de l'Histoire des arts...) ;
- de nombreuses ressources proposées par les médiathèques pédagogiques du réseau Canopé - C.R.D.P. de Lille pour travailler sur les techniques cinématographiques (montage, son, scénario, travail du réalisateur etc...), sur l'histoire du cinéma (naissance du cinéma, évolution, extraits des premiers films et vidéothèque de films d'auteurs avec leurs analyses)...

Le site « Ecole et Cinéma - 62 » du Pas-de-Calais vous offre ces liens avec des ressources existantes à propos des films sélectionnés pour cette saison :

<http://eco-cinema-62.etab.ac-lille.fr/>

Modalités d'inscription

L'inscription pour la saison 2015 / 2016 s'effectue uniquement de manière informatique sur le site « Ecole et cinéma - 62 » - Rubrique « S'inscrire en ligne » :

<http://eco-cinema-62.etab.ac-lille.fr/articles.php?lng=fr&pg=11>

Bien remplir toutes les rubriques.

Echéancier :

- Inscription par classe sur le site « Ecole et cinéma - 62 » **jusqu'au 15 juin 2015**
- Avis des I.E.N. **jusqu'au 29 juin 2015 par courriel à l'IEN Béthune 1**
- Confirmation de l'inscription : **à partir du 30 juin 2015 par courriel à chaque enseignant concerné.**

Cahier des charges

Plusieurs classes d'une même école peuvent déposer leurs candidatures, **chaque enseignant doit procéder à l'inscription de sa classe.**

Engagement :

L'inscription au dispositif engage chaque enseignant :

- à suivre la formation hybride (cf. ci-dessous)
- à assister avec leurs élèves **à toutes les projections** proposées par le dispositif (une par trimestre) ;
- à intégrer leur participation à « Ecole et cinéma » à leur **pratique pédagogique** : projet pédagogique inscrit dans le projet de classe ;
- à fournir **un bilan succinct d'activités** « Ecole et cinéma » à l'Inspecteur de l'Education Nationale de leur circonscription à la fin de l'année scolaire.

Formations d'éducation à l'image

Chaque enseignant volontaire s'engage, sous réserve de l'acceptation de la candidature de sa classe par le dispositif :

- à participer à la **formation hybride d'éducation à l'image obligatoire de 9 heures**, soit :
 - 6 heures de distanciel sur le temps de formation pédagogique – complément des prévisionnages de certains films, consultation de documents relatifs à l'approche cinématographique de chaque film ;

- 3 heures de présentiel sur le temps personnel de préparation – prévisionnages de films, préparation des projections à l'intention de leurs élèves avec la participation d'intervenants, spécialistes de l'image, de l'association « De la suite dans les images » et des conseillers pédagogiques en arts visuels et en éducation musicale.

Ces prévisionnages sont déclinés en deux demi-journées dans trois cinémas :

- au cinéma « l'Alhambra » de Calais ;
- au cinéma « Les étoiles » de Bruay-La-Buissière ;
- au cinéma « Cinémovida » d'Arras.

Calendrier des prévisionnages :

- en septembre 2015 :
« **Ernest et Célestine** » - « **Le cheval venu de la mer** »
 - le samedi 19 septembre de 9h à 12h au cinéma l'Alhambra de Calais
 - le mercredi 23 septembre de 13h à 16h au Cinémovida d'Arras,
 - le samedi 26 septembre de 9h à 12h au cinéma les Etoiles de Bruay-la-Buissière,
- en janvier 2016 :
« **Le Kid** » - « **E.T** »
 - le mercredi 6 janvier 13h à 16h au Cinémovida d'Arras,
 - le samedi 9 janvier de 9h à 12h au cinéma l'Alhambra de Calais
 - le samedi 16 janvier de 9h à 12h au cinéma les Etoiles de Bruay la Buissière

Remarques :

- les séances de septembre seront précédées d'une présentation du dispositif et des documents pédagogiques mis à votre disposition sur le site ;
- pas de prévisionnage de « *Azur et Asmar* » et « *E.T.* » car la durée des films ne permettent pas leurs projections dans la même demi-journée. De ce fait, un intervenant de l'association « De la suite dans les images » et les conseillers pédagogiques seront présents aux séances de janvier pour donner des pistes pédagogique sur ces deux films.

RAPPEL : ne pas oublier de mentionner le choix de votre lieu de présentiel sur le formulaire d'inscription en ligne.

Ce temps de formation et de préparation est indispensable à l'exploitation pédagogique en classe.

Dans le formulaire d'inscription, chaque enseignant doit renseigner le(s) thématique(s) ainsi que les activités envisagées avec les élèves. Ce choix pourra évoluer après la formation hybride. Ces rubriques permettront aux animateurs de l'association « De la suite dans les images » de préparer leurs interventions au regard de ces éléments de sondage.

Financement - ATTENTION : ce dispositif s'appuie sur un financement prévu par l'école.

- Financement des entrées :

La part du coût d'entrée assumée par l'école est fixée par la salle de cinéma (entre 2€ et 3€ par séance et par élève présent). Pour plus de précision, prendre contact avec la salle de proximité afin de connaître le tarif proposé.

- Financement du transport des élèves :

Les écoles définissent les modalités de financement ou de co-financement des billets, ou de toutes autres dépenses nécessaires à la mise en œuvre de leur projet pédagogique (déplacements des élèves...). Elles peuvent solliciter les collectivités territoriales afin d'inscrire leur projet dans le cadre de l'accompagnement des actions culturelles ou scolaires de la commune.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez correspondre par courriel à partir du site dédié « Ecole et cinéma - 62 » - Rubrique « **Contact** »

**Le comité de pilotage départemental
du Pas-de-Calais**